

Master Ingénierie de la santé

Parcours Kinésithérapie 1re année

Présentation

La profession de masseur-kinésithérapeute (physiothérapeute, physical therapist) est exercée dans le monde entier. Le Diplôme d'Etat (DE) obtenu à l'issue de la formation permet (moyennant parfois un complément de formation) un exercice dans l'ensemble de l'Europe.

La formation se déroule sur 5 ans, dont une première année universitaire spécifique validée, permettant l'acquisition de connaissances, de compétences méthodologiques et pratiques, relationnelles et d'analyse, grâce à un parcours de formation alternant entre université et stages cliniques (hôpitaux, centres de réadaptation, cabinets libéraux) et professionnels (laboratoires de recherche, entreprises, clubs sportifs)

Pour aller plus loin : <https://medecine.univ-grenoble-alpes.fr/departements/kinesitherapie/kinesitherapie-849520.kjsp>

Admission

Conditions d'admission

La 1re année de master est accessible sur dossier (et / ou entretien) aux candidats justifiant d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du master ou bien via une validation d'études ou d'acquis selon les conditions déterminées par l'université ou la formation.

Public formation continue : Vous relevez de la formation continue :

- si vous reprenez vos études après 2 ans d'interruption d'études
- ou si vous suiviez une formation sous le régime formation continue l'une des 2 années précédentes
- ou si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant

Si vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation, vous pouvez entreprendre une démarche de [validation des acquis personnels et professionnels \(VAPP\)](#)

Pour plus d'informations, consultez la page web de la [Direction de la formation continue et de l'apprentissage](#)

Vous pouvez également consulter les tarifs s'appliquant aux publics de la formation continue (lien : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/consulter-nos-tarifs/>)

Candidature

La formation propose 4 voies d'accès différentes :

- Voie d'accès réglementaire
- Voie dérogatoire (art 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015)
- Sportifs de haut-niveau
- Examen extra-communautaire (art 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015)

Voie dérogatoire

Trois places sont ouvertes à des personnes ayant déjà validé certains cursus diplômants, certaines licences, de masters ou un doctorat d'université. Ces candidats pourront bénéficier selon les acquis antérieurs de dispenses d'UE. Les modalités générales sont fixées par l'article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015.

Poursuite d'études

La formation permet une double diplomation.

Elle conduit à l'obtention d'un Diplôme national de Master offrant la possibilité de poursuivre un 3ème cycle universitaire et permettant d'exercer des fonctions d'enseignants-formateurs dans les Instituts de formation en masso-kinésithérapie.

Elle conduit également à l'obtention du Diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute nécessaire pour obtenir une autorisation à l'exercice de la kinésithérapie en France.

Autrement dit, l'étudiant disposera des titres requis :

- Pour une poursuite d'étude en 3ème cycle universitaire
- Pour un exercice clinique de la kinésithérapie
- Pour un exercice comme formateur dans les Instituts de formation en masso-kinésithérapie (en particulier pour les étudiants en formation continue qui suivent l'option enseignement-recherche du parcours)

A l'issue de leurs cinq années de formation, les kinésithérapeutes diplômés seront des professionnels réflexifs et autonomes en capacité de :

- Répondre aux besoins d'une population de plus en plus âgée et dépendante
- Accompagner au mieux les progrès de prise en charge de certaines pathologies lourdes et/ou chroniques
- Favoriser une meilleure connaissance de la kinésithérapie par les prescripteurs
- Mettre en avant les atouts de la prévention
- Réaliser une actualisation de leurs connaissances et maintenir leurs compétences, s'inscrivant dans une démarche d'Evidence Based Practice
- S'inscrire dans le cadre européen

Insertion professionnelle

Retrouvez toutes les informations concernant le taux de réussite au diplôme et le devenir de nos diplômés (lien : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/devenir-de-nos-diplomes/>)

Il est également possible de consulter nos documents-ressources *Des études à l'emploi* classés par domaines de formation (lien : <https://prose.univ-grenoble-alpes.fr/metiers-secteurs/choisir-une-thematique-ou-un-secteur/>)

Infos pratiques :

- > Composante : UFR Médecine
- > Niveau : Bac +4
- > Durée : 1 an
- > Type de formation : Formation initiale / continue
- > Lieu : Grenoble - La Tronche domaine de la Merci

Contacts

Secrétariat de scolarité

Département Kinésithérapie
departement-kinesitherapie@univ-grenoble-alpes.fr

Ingénieur conseil en formation continue

HONOU Comla
ingenieur-conseil-fc-sante@univ-grenoble-alpes.fr

Programme

Programme en cours de saisie.

Semestre 7

Semestre 8